



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 octobre 2019

### Délibération n° 04

**Date de convocation**

11.10.19

**Date d'affichage**

15.10.19

**Nombre de  
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 26

votants : 35

**Objet : Décision Modificative n°2 au Budget Primitif 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt et un octobre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

**Présents**

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. G. ALAPETITE – Mme M. LAFFORGUE – M. P. SEDARD – Mme J. FOURGEUX – Mme G. RACKELBOOM – M. C. GHIS – Mme J. BREDAS – M. B. BAILLY – Mme F. SAVY – Mme M. FLEURY – M. JC. SIBERT – M. D. VIGNEULLE – Mme C. KOZAK – Mme M. GEORGET – M. Y. LERAY – M. F. BOURDEAU – M. R. TCHIKAYA – Mme KD. MAKOUTA – M. J. HOARAU – Mme L. BOURRICAT – M. P. SAINSARD – Mme M. GOTIN – M. J. SAMINGO – M. D. ROUSSAUX.

**Absents représentés**

M. JM. GUILBOT par Mme MM. SALLES – M. C. DELPUECH par Mme J. FOURGEUX – M. F. PERIDON par M. P. SEDARD – Mme D. REDSTONE par Mme M. GEORGET – M. BAFFIE par Mme J. BREDAS – Mme D. LABORDE par M. F. BOURDEAU – M. M. HAMDANI par Mme M. FLEURY – Mme LA. MOLLARD-CADIX par M. G. GEOFFROY – Mme M.-C. BARTHES par M. J. SAMINGO.

Monsieur Christian GHIS a été élu secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2311-1 et suivants,

VU la délibération n°05 du 25 mars 2019, portant vote du Budget Primitif 2019,

VU la délibération n°01 du 17 juin 2019, portant sur la Décision modificative n°1 au BP 2019,

VU la nécessité de procéder à certaines inscriptions budgétaires pour l'exécution du Budget 2019,

VU l'avis de la commission Administration Finances,

CONSIDERANT que ces mouvements sont nécessaires afin de régulariser les prévisions de recettes au vu des notifications parvenues à ce jour, ainsi que d'ajuster les dépenses au vu du réalisé des neufs premiers mois,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de procéder aux modifications budgétaires présentées en annexe, dont l'équilibre est le suivant :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
INVESTISSEMENT	2 417 902,96 €	2 417 902,96 €
FONCTIONNEMENT	44 241,00 €	44 241,00 €
<b>TOTAL DM2</b>	<b>2 462 143,96 €</b>	<b>2 462 143,96 €</b>

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 22 octobre 2019

**Le Maire**  
**Guy GEOFFROY**

**Signé**

Pour : 35  
Contre : -  
Abstentions : -